AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1779
FR0010380626-FS0689

22 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PROLOGUE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2013, la société civile Vermots Finance[1] (62 route de Bouilland, 21420 Savigny Les Beaunes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PROLOGUE et détenir 700 000 actions PROLOGUE représentant autant de droits de vote, soit 3,93% du capital et 3,85% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société PROLOGUE[3].

[1] Contrôlée par M. Jacques Rouvroy.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 806 914 actions représentant 18 162 817 droits de vote.
[3] Cf. notamment communiqué société du 15 novembre 2013.